



Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

Cultural
Human Resources
Council



RAPPORT
ANNUEL 2012 – 2013

Richard Hornsby
PRÉSIDENT

Au cours des douze derniers mois, depuis notre Forum RH 2012 qui a eu lieu à Toronto à ce temps-ci l'an dernier, le CRHSC a doucement changé de cap vers une nouvelle ère et sans le bénéfice du financement des opérations par le RHDCC. Notre mandat demeure le même bien que notre modèle d'affaires soit en évolution: le CRHSC continue d'être la voix unique des artistes, des employeurs et des travailleurs culturels du secteur, à travers le Canada.

Le conseil d'administration, plus petit que lors de l'assemblée annuelle 2012, a été activement engagé dans l'orientation du Conseil et, en concert avec le nouveau Comité consultatif, a su solidifier les liens dans le secteur. Le personnel du CRHSC est fermement à la barre, répondant activement aux besoins et prêt à explorer les possibilités qui assureront que le CRHSC demeure pertinent au secteur.

Nous sommes encouragés par le soutien continu que nous recevons du secteur culturel et nous allons de l'avant avec confiance et engagement.

Nos principales sources de revenu proviennent de frais d'adhésion, de ventes de produits, de l'administration de projets (tel le programme Jeunes stagiaires de PCH *Jeunesse Canada au travail*) et notre site d'emplois *TravailEnCulture.ca*.

La collaboration est notre modus operandi. Nous n'avons plus de priorité spéciale en tant que conseil sectoriel pour accéder au financement de RHDCC en ce qui a trait aux ressources humaines. Cependant, nous sommes prêts à nous engager, comme partenaire avec plusieurs années d'expérience, d'expertise en RH, des contacts et des ressources d'envergure nationale.

Nous misons sur le développement et la diffusion de ressources et d'outils pour les artistes et les travailleurs culturels pour les aider à acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans leur métier de choix au sein du secteur culturel. Ceci comprend bâtir des ponts vers les établissements d'enseignement afin de s'assurer qu'ils préparent les artistes émergents et les travailleurs culturels pour répondre aux besoins des employeurs et de l'industrie, et soutenir les initiatives de perfectionnement professionnel qui aideront la main-d'œuvre culturelle déjà hautement qualifiée à répondre à la demande pour les biens et services culturels du 21e siècle.

Nous sommes fiers et heureux d'être un partenaire actif dans ces efforts et de continuer à offrir notre leadership aux arts et à la culture au Canada.

Suite à la fermeture du Programme des conseils sectoriels de RHDC, 2012-2013 est devenu une année de transition, Nous nous sommes éloignés d'un modèle d'affaires dépendant du financement de RHDC vers un modèle dépendant totalement de revenus autogénérés.

Pour se préparer à ce changement, nous avons réduit la taille de notre Conseil d'administration et ajouté un nouveau Comité consultatif pour assurer une connectivité continue avec le secteur et une bonne représentation du secteur. Nous avons déménagé nos bureaux à un plus petit emplacement au cœur du quartier des affaires d'Ottawa. Nous avons simplifié la structure du personnel à 4 postes clés et avons recours à la sous-traitance.

Susan Annis
DIRECTRICE
GÉNÉRALE

Notre base d'adhésion solide, nos réseaux à travers le pays et nos produits de qualité développés par et pour le secteur restent les mêmes.

Notre site Internet est un de nos plus grands atouts. Nous l'avons peaufiné pour faciliter la navigation d'accès à nos produits et à la vente de nos produits. Le site a été enrichi par notre centre d'emplois, *TravailEnCulture.ca*, qui est de plus en plus populaire dans le secteur culturel.

Nous avons travaillé dur avec nos partenaires, Knightsbridge, pour compléter les modules e-apprentissage de *L'art de gérer sa carrière*. Ils sont assez impressionnants. Nous préparons maintenant leur emballage et nous ferons leur lancement cet automne - une autre façon pour les artistes à leur propre compte et les travailleurs autonomes culturels d'avoir accès aux compétences en affaires dont ils ont besoin pour vivre de leur art.

Enfin, dans un esprit de renouveau et avec le soutien du Conseil des arts du Canada, nous mettons à jour les fiches par discipline de *L'Art de gérer sa carrière*.

Grâce à une gestion consciencieuse, un leadership inspiré et votre appui de longue durée, le CRHSC continue d'être la voix unique pancanadienne du secteur culturel sur les questions de ressources humaines, une voix que vous connaissez et sur laquelle vous pouvez compter.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2013

CONTENU

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

2

ÉTAT DE L'EXPLOITATION

3

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

4

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

5

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

6

RELEVÉ DES REVENUS

10



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du,

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états de l'exploitation, de l'évolution des actifs nets, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL** au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif.

Parker Prins Lebano Comptables agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario

Ottawa, Ontario
le 13 septembre 2013

**CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR
CULTUREL**
L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2013

	2013	2012
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	151 982 \$	46 273 \$
Débiteurs	89 345	166 097
Frais payés d'avance	1 617	2 752
	242 944	215 122
PLACEMENTS (note 4)	292 255	265 927
IMMOBILISATIONS (note 5)	1 339	1 913
	536 538 \$	482 962 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	10 132 \$	43 567 \$
Fonds engagés (note 6)	57 484	52 372
Revenus reportés	22 254	22 269
	89 870	118 208
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	1 339	1 913
Non affectés	445 329	362 841
	446 668	364 754
	536 538 \$	482 962 \$

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
REVENUS (Annexe 1)	<u>1 538 548 \$</u>	<u>1 393 144 \$</u>
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	574	430
Frais bancaires	3 311	3 198
Communications et marketing	37 732	27 703
Mobilier, matériel et location	25 390	15 729
Assurances	3 948	3 948
Programmes de stages	441 349	414 273
Honoraires d'avocats, de comptabilité et de vérification	12 500	17 050
Loyer et frais d'entreposage	49 665	67 640
Frais de bureau	18 168	16 424
Poste et messagerie	1 545	3 070
Impression et traduction	12 131	55 917
Honoraires professionnels	291 850	135 550
Salaires, bénéfices et rémunérations occasionnelles	363 241	397 628
Télécommunications	22 644	19 683
Déplacement et hébergement	167 001	218 576
Conception et développement du site Web	5 585	-
	<u>1 456 634</u>	<u>1 396 819</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>81 914 \$</u>	<u>(3 675) \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	Investis en <u>immobilisations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIFS NETS				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 913 \$	362 841 \$	364 754 \$	368 429 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(574)</u>	<u>82 488</u>	<u>81 914</u>	<u>(3 675)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 339 \$</u>	<u>445 329 \$</u>	<u>446 668 \$</u>	<u>364 754 \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	81 914 \$	(3 675) \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement des immobilisations	<u>574</u>	<u>430</u>
	82 488	(3 245)
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	76 752	(15 119)
Frais payés d'avance	1 135	4 554
Comptes créditeurs	(33 435)	(10 922)
Fonds engagés	5 112	(33 580)
Revenus reportés	(15)	(280)
	49 549	(55 347)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-	(1 819)
Investissements, nette	(26 328)	(49 050)
	(26 328)	(50 869)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	105 709	(109 461)
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	46 273	155 734
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	151 982 \$	46 273 \$

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2013**

1. ADOPTION DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Le Conseil a adopté les exigences de la Partie III du Manuel de l'ICCA – Comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés au 1^{er} avril 2012, décidant ainsi d'adopter le nouveau cadre de comptabilité que sont les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL). Les organisations qui adoptent la Partie III du Manuel adoptent également les normes comptables pour les entreprises à capital fermé (Partie II du Manuel de l'ICCA) car les normes comptables ne sont pas expressément traitées dans la Partie III. Les présents états financiers sont les premiers que le Conseil prépare selon les NCCOSBL, qui ont été appliquées rétroactivement. Les conventions comptables que comprend l'importante note sur les conventions comptables figurant ci-dessous ont été mises en œuvre au cours de la préparation des états financiers visant l'année qui s'est terminée le 31 mars 2013 et de l'information comparative présentée dans les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2012. La direction a jugé que les modifications à apporter aux états financiers par suite de l'adoption des NCCOSBL ne sont pas substantielles, et c'est pourquoi elle n'a pas présenté de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2011 (date de transition de le Conseil).

Le Conseil a publié des états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2012 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada – Partie V du Manuel de l'ICCA – Comptabilité. Puisque l'adoption des NCCOSBL n'influence nullement les actifs, passifs ou valeurs nettes de le Conseil qui ont été déclarés auparavant, aucun rajustement n'a été inscrit à l'état de la situation financière, à l'état de l'exploitation, à l'état de l'évolution des actifs nets ou à l'état des flux de trésorerie. Certains des renseignements déclarés par le Conseil dans ces états financiers répondent aux nouvelles exigences de déclaration des NCCOSBL.

2. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ("le Conseil") est un organisme à but non-lucratif constitué sans capital-action le 4 octobre 1994 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le Conseil a pour mission d'entamer, de coordonner et de promouvoir la planification, la gestion, le développement et la formation en ressources humaines dans le secteur culturel. Ces états financiers présentent l'ensemble des programmes du Conseil. En tant qu'organisme à but non-lucratif, le Conseil est exempt d'impôts sur le revenu.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2013

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports non dépensés sont comptabilisés à titre de fonds engagés au l'état de la situation financière jusqu'au terme de l'entente connexe. Les apports non dépensés à la date de terminaison de chaque entente de contribution sont remboursables au donateur.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de revenus lorsque le Conseil reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

IMMOBILISATIONS

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et amorti en fonction de la durée probable d'utilisation en tenant compte de la valeur résiduelle selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 30%.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties en utilisant un taux égal à la moitié du taux annuel.

Les acquisitions d'immobilisations relatives aux projets du Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada (RHDC) sont passées en charge à la date d'acquisition puisque les immobilisations ne deviennent la propriété du Conseil seulement lorsque l'approbation du directeur général des Partenariats en ressources humaines est reçue à la conclusion du projet.

4. PLACEMENTS

Les placements comprennent des certificats de dépôts garantis portant intérêt entre 1,25% et 3,05% (1,05% et 3,05% - 2012) et échéant entre juin 2013 et septembre 2013.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2013

5. IMMOBILISATIONS

	2013		2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement informatique	11 116 \$	9 777 \$	1 339 \$
			1 913 \$

6. FONDS ENGAGÉS

Fonds provenant de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et du département Patrimoine canadien (DPC):

	2013	2012
RHDCC		
Solde au début de l'exercice	- \$	53 883 \$
Apports reçus	1 375 501	1 141 789
Dépenses engagées	(1 373 403)	(1 195 672)
Solde à la fin de l'exercice	2 098	-
DPC		
Solde au début de l'exercice	52 372	52 372
Apports reçus	175 819	172 841
Dépenses engagées	(172 805)	(172 841)
Solde à la fin de l'exercice	55 386	52 372
Solde total à la fin de l'exercice	57 484 \$	52 372 \$

Les fonds engagés représentent l'excédent des revenus sur les dépenses des différents programmes pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. En vertu des diverses ententes de financement, ces sommes peuvent être reportées à l'exercice financier suivant, sauf dans le cas des ententes prenant fin au cours de l'exercice financier courant ou lorsque les fonds sont retournés au donateur.

7. EMPRUNT BANCAIRE

Le Conseil a un emprunt bancaire autorisé totalisant 50 000 \$ qui n'était pas utilisé au 31 mars 2013 et 31 mars 2012. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % (1 % en 2012) et est garanti par une cession générale des créances.

8. ENGAGEMENTS

Le Conseil s'est engagé, d'après des contrats de location pour ses locaux et pour de l'équipement de bureau, échéant entre octobre 2013 et décembre 2014, à verser une somme de 35 252 \$. Les paiements minimum exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 27 406 \$ en 2014 et 7 846 \$ en 2015.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2013

9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les opérations du Conseil sont substantiellement financées par des contributions de RHDCC.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Le Conseil ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Conseil à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est limité, étant donné que la majorité des comptes clients provient de deux départements gouvernementaux.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et placements à court terme et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

RELEVÉ DES REVENUS - Annexe 1
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
FONCTIONNEMENT		
Entente d'infrastructure (7667959)	<u>489 368 \$</u>	<u>483 524 \$</u>
ENTENTES CONNEXES		
<i>Insertion professionnelle des jeunes</i>		
Programme national de formation dans le secteur des arts - DPC	174 312	172 841
Programme Objectif carrière - conseils sectoriels - RHDCC	331 010	307 597
<i>Développement de stratégies pour les industries culturelles</i>		
Impact des technologies numériques émergentes sur les RH du secteur culturel	-	167 189
<i>Analyse des professions/promotion</i>		
RH en édition de magazines	-	105 816
<i>Information sur le marché du travail culturel</i>		
Information sur le marché du travail	476 625	-
<i>Développement du contenu de cours</i>		
Ateliers pilotes	-	<u>114 643</u>
	<u>981 947</u>	<u>868 086</u>
GÉNÉRÉS PAR LE CONSEIL		
Subventions	3 000	-
Intérêts et divers	4 514	4 925
Frais d'adhésion	30 423	30 589
Ventes de produits et services	<u>29 296</u>	<u>6 020</u>
	<u>67 233</u>	<u>41 534</u>
	<u>1 538 548 \$</u>	<u>1 393 144 \$</u>